



.....
Agence Aii Saint-Denis / La Plaine

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC CHARGE VENDEUR

TRANSACTION IMMOBILIERE

- Montant de la vente sur la part inférieure ou égale à 100 000€.....10 000€
- Montant de la vente sur la part comprise entre 100 001€ et 150 000€.....12 000€
- Montant de la vente sur la part comprise entre 150 001€ et 200 000€.....14 000€
- Montant de la vente sur la part comprise entre 200 001€ et 250 000€.....15 000€
- Montant de la vente sur la part comprise entre 250 001€ et 300 000€.....17 000€
- Montant de la vente sur la part comprise au-delà de 300 001€.....6%
- Montant de la vente sur immeuble, locaux d'activité.....10%

RECHERCHE IMMOBILIERE

- Montant de la vente sur la part comprise entre 70 000 et 200 000€.....10 000€
- Montant de la vente sur la part comprise au-delà de 200 000€.....6%

REDACTION D'ACTE

- Rédaction de compromis ou promesse nue (simple rédaction d'acte)..... 600€

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

*Dont TVA en vigueur : 20% au 1^{er} janvier 2020

Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur. Exception faite pour les mandat de recherche ou la charge est acquéreur

EN CAS DE DELEGATION DE MANDAT, LES HONORAIRES APPLICABLES SONT CEUX DE L'AGENCE AYANT RECU LE MANDAT INITIAL.

La délivrance d'une note est obligatoire

TRANSACTIONS – LOCATIONS – FONDS DE COMMERCE – SUCCESSIONS – FINANCEMENTS

Agence Aii Franceville Montfermeil - SAS BCBZ au capital de 15 000€ - SIREN 889691028

Siege social, 7 rue UTRILLO 93370 Montfermeil, Tel : 01.43.32.15.78

Carte professionnelle : CPI93012021000000067, délivrée par CCI Paris IDF - Garantie financière 120 000 €: GALIAN - 89 rue la Boétie 75008 Paris